

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 697

8 mars 2016

SOMMAIRE

Car Interior Design Co-invest S.à r.l.	33451	Kalkalit-Lux 5 Sàrl	33456
CCP III DK Germany Holding S.à r.l.	33414	King George Holdings Luxembourg IA S.à r.l.	33456
Cedington S.A.	33413	King George Holdings Luxembourg II S.à r.l.	33456
Desprez Investments S.à r.l.	33414	Matma S.A.	33444
Development Finnish Feeder III S.C.A.	33414	Melody Finance S.A.	33443
Ecurie Paradis Luxembourg SA	33417	Mélody Gestion	33442
Elephant and Castle Properties S.à r.l.	33417	M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l.	33443
Fininfra	33419	M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l.	33442
Flabeg Management S.à r.l.	33448	Mialma S.A.	33445
Gabarit S.A.	33423	Minett Invest S.A.	33447
GCMT (Global Commerce Mondial Trading) Luxembourg S.A.	33422	New E.R.DEV S.A.	33448
Global Digital Publishing S.A.	33423	NIH VI Alep Management S.à r.l.	33448
Grapy S.A.	33423	Nomos S.à r.l.	33449
Health for Life Capital S.C.A.	33425	Pamaca S.A.	33453
IK Investment Partners B S.à r.l.	33430	PCT Powder Coating Technologies Internatio- nal Sàrl	33454
IK Investment Partners VII A S.à r.l.	33432	Pixley Ka Seme S.à r.l.	33451
IK Investment Partners VII B S.à r.l.	33434	Praesidium S.A.	33450
IMMO Gérance Lux S.A.	33437	Prime Paris Portfolio S.A.	33453
Incubation Capital I, SICAR	33425	Shad S.A.	33455
Invi Holding S.à r.l.	33425	Zimmer Luxembourg II S.à r.l.	33410
Isiaque Spf S.A.	33438		
Isle Lux S.à r.l.	33428		
Jempy Investments S.à r.l.	33440		

Zimmer Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.255.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-sixth day of November at 13:00 CET.

Before Us Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Zimmer Schweiz Holdings GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) duly incorporated and validly existing under the laws of Switzerland, with registered office at 8 Sulzer-Allee, 8404 Winterthur, Switzerland, and registered with the Canton of Zurich Commercial Register (Registre Commercial du Canton de Zurich) under number CHE-103.588.205 (“ZH1CH”),

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary’s clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on November 24, 2015;

and

- Zimmer Biomet LHS-1 S.à r.l. in liquidation, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 200.421 (“ZB LHS-1”),

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary’s clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on November 25, 2015.

ZH1CH and ZB LHS-1 are hereafter collectively referred to as the “Shareholders”.

Said proxies signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented as stated above have requested the notary to state as follows:

I. That ZH1CH holds all the forty-one thousand nine hundred forty-three (41,943) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each and all the one hundred seventeen thousand nine hundred sixty-two (117,962) Class A preferred shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each of Zimmer Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 8, 2004, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 822 of August 11, 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 101.255 (the “Company”). The Articles of Association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed enacted by Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on November 25, 2015 not yet published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the “Articles”).

II. That ZB LHS-1 holds all the ten thousand eight hundred fifty-seven (10,857) Class B preferred shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each of the Company.

III. That the Shareholders declare that they have full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agree to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider decreasing the share capital of the Company by an amount of nine hundred twenty-three thousand eight hundred Euros (EUR 923,800) from its present amount of seventeen million seventy-six thousand two hundred Euros (EUR 17,076,200) to sixteen million one hundred fifty-two thousand four hundred Euros (EUR 16,152,400);

2. Consider the redemption of nine thousand two hundred thirty-eight (9,238) Class B preferred shares by the Company at fair market value (the “Redeemed Shares”);

3. Consider the approval of the redemption price of the Redeemed Shares proposed by the liquidator of the Company and agreed by and between the shareholders of the Company;

4. Consider the cancellation of the Redeemed Shares;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company;

6. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of nine hundred twenty-three thousand eight hundred Euros (EUR 923,800) from its present amount of seventeen million seventy-six thousand two hundred Euros (EUR 17,076,200) to sixteen million one hundred fifty-two thousand four hundred Euros (EUR 16,152,400).

Second resolution

The Company resolved to redeem the Redeemed Shares.

Third resolution

The Shareholders resolved to approve of the redemption price of the Redeemed Shares, to be reimbursed to ZB LHS-1, being one billion fifty-four million three hundred seventy-six thousand eight hundred seventy-four Euros and forty-one cents (EUR 1,054,376,874.41), as proposed by the managers of the Company and agreed by and between the Shareholders. The redemption proceeds can be paid in kind.

The Shareholders determined and acknowledged that the net equity of the Company will remain positive further to the redemption and reimbursement of the Redeemed Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to cancel the Redeemed Shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at sixteen million one hundred fifty-two thousand four hundred Euros (EUR 16,152,400) divided into forty-one thousand nine hundred forty-three (41,943) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred seventeen thousand nine hundred sixty-two (117,962) Class A Preferred shares (the "Class A Preferred Shares") and one thousand six hundred nineteen (1,619) Class B Preferred shares (The "Class B preferred Shares"), with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, all of which are fully paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Petange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre à 13:00 heure centrale d'Europe,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Zimmer Schweiz Holdings GmbH, une société dûment constituée et existant valablement selon les lois suisses, ayant son siège social au 8 Sulzer-Allee, 8404 Winterthur, Suisse et immatriculée auprès du Registre Commercial du Canton de Zurich sous le numéro CHE-103.588.205 (“ZH1CH”)

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 24 novembre 2015;

Et

- Zimmer Biomet LHS-1 S.a.r.l en cours de Liquidation, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.421 (“ZB LHS-1”)

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 25 novembre 2015;

ZH1CH et ZB LHS-1 sont ci-après collectivement dénommés les «Associés».

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées.

Les comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que ZH1CH détient toutes les quarante et un mille neuf cent quarante-trois (41.943) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune et toutes les cent dix-sept mille neuf cent soixante-deux (117,962) parts sociales privilégiées de Catégorie A ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune de Zimmer Luxembourg II S.a.r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 822

du 11 août 2004 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.255 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts»).

II. Que ZB LHS-1 détient toutes les dix mille huit cent cinquante-sept (10.857) parts sociales privilégiées de Catégorie B de la Société ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

III. Que les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et renoncent à toutes les formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer la réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent vingt-trois mille huit cents Euros (EUR 923.800) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions soixante-seize mille deux cents Euros (EUR 17.076.200) à seize millions cent cinquante-deux mille quatre cents Euros (EUR 16.152.400);

2. Considérer le rachat de neuf mille deux cent trente-huit (9.238) parts sociales privilégiées de Catégorie B de la Société à leur valeur de marché («Parts Rachetées»);

3. Considérer l'accord du prix de rachat des Parts Rachetées proposé par les gérants de la Société et accepté par et entre les associés de la Société;

4. Considérer l'annulation des Parts Rachetées;

5. Considérer la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;

6. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent vingt-trois mille huit cents Euros (EUR 923.800) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions soixante-seize mille deux cents Euros (EUR 17.076.200) à seize millions cent cinquante-deux mille quatre cents Euros (EUR 16.152.400).

Deuxième résolution

Les Associés décident de racheter les Parts Rachetées.

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver le prix de rachat des Parts Rachetées à rembourser à ZB LHS-1, étant de un milliard cinquante-quatre mille trois cent soixante-seize mille huit cent soixante-quatorze Euros et quarante-et-uns centimes (EUR 1.054.376.874,41), tel que proposé par les gérants de la Société et accepté et approuvé par et entre les associés de la Société. Le montant du remboursement peut être payé en nature.

Les Associés ont déterminé et reconnu que l'actif net de la Société restera positif à la suite du rachat et remboursement des Parts Rachetées.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Rachetées.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à seize millions cent cinquante-deux mille quatre cents Euros (EUR 16.152.400) divisé en quarante et un mille neuf cent quarante-trois (41.943) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent dix-sept mille neuf cent soixante-deux (117.962) parts sociales privilégiées de catégorie A (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A") et mille six cent dix-neuf (1.619) parts sociales privilégiées de catégorie B (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B"), ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite du document aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} décembre 2015. Relation: EAC/2015/28462. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015210894/169.

(150236218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Cedington S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 109.715.

L'an deux mille quinze,

le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «CEDINGTON S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 09 décembre 2005, sous le numéro 1357 et page 65098. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109 715. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue par devant le notaire soussigné en date du 23 septembre 2008, laquelle fut publiée au Mémorial, le 18 octobre 2008, sous le numéro 2556 et page 122658.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Victoria WINAND, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexandra KRIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie HOTTON, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «CEDINGTON S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. WINAND, A. KRIER, V. HOTTON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30448. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015211217/67.

(150236864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

CCP III DK Germany Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 161.265.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211214/10.

(150238126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Development Finnish Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211261/10.

(150237086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Desprez Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.598.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The company governed by the laws of Luxembourg "DESPREZ INVESTMENTS S.À R.L.", established and having its registered office in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 187598,

here represented by Mr. Francesco CAVALLINI, employee, residing professionally in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "DESPREZ INVESTMENTS INTERNATIONAL S.À R.L." (the "Company"), established and having its registered office in 412F, route d'Esch, L-2086

Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 188935, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 27, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2658 of the 1st of October 2014.

- That the appearing party is the sole current partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through its proxyholder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Partner decides to appoint Merlis S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, RCS B.111320, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

Third resolution

The Sole Partner decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Partner also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Partner resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders or the sole shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder(s) of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Partner decides to grant a full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates for the period 1 January 2015 to the date of liquidation.

The Sole Partner decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period 1 January 2015 to the date of liquidation and to waive its right to pursue any legal action against the managers arising as a result of their management of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société régie par les lois du Luxembourg "DESPREZ INVESTMENTS S.À R.L.", établie et ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 187598,

ici représentée par Monsieur Francesco CAVALLINI, employé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "DESPREZ INVESTMENTS INTERNATIONAL S.À R.L.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 188935, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2658 du 1^{er} octobre 2014.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de nommer Merlis S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, RCS B.111320, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Associée Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associée Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associée Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associée Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés ou à l'associé unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs pour la période du 1^{er} janvier 2015 au jour de la liquidation.

L'Associée Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2015 au jour de la liquidation et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants résultant de leur gestion de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CAVALLINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 décembre 2015. 2LAC/2015/29168. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211275/123.

(150237298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Ecurie Paradis Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015211286/14.

(150237929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Elephant and Castle Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.106.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteen of December.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CASTLE PROPERTIES CO. LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the trade and companies register of the British Virgin Islands under registration number 1785222 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Caroline RAMIER, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on 14 December 2015,

The said proxy which after having been signed 'ne varietur' by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The Shareholder, through its attorney, has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Elephant and Castle Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of GBP 15,001.-, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of 9 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1657 of 14 August 2010, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.106 (the "Company"). The Company's articles of association had lastly been amended by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, of 20 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 791 of 27 March 2014.

All this being declared, the sole shareholder, represented as stated here above, exercising powers reserved to the shareholders meeting and considering itself as duly convened to it, takes the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr. Brian Myrie, an Associate General Counsel at Capital G Bank Limited, having his professional address at 25 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CASTLE PROPERTIES CO. LIMITED, une société à responsabilité limitée existant sous les lois des îles Vierges britanniques, ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, îles Vierges britanniques, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés des îles Vierges britanniques sous le numéro 1785222 (la «comparante»)

ici représentée par Madame Caroline RAMIER, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée en date du 14 décembre 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seul associé de Elephant and Castle Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 15,001.-, ayant son siège social à 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée en date du 9 juin 2010 par l'acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 août 2010, numéro 1657, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.106 (la «Société»). Les statuts coordonnés de la Société ont été modifiés dernièrement par l'acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 mars 2014, numéro 791.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité d'associé unique de la Société, exerçant pouvoirs dévolus à l'assemblée générale extraordinaire et se considérant comme dûment convoquée, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Mr. Brian Myrie, un Associate General Counsel à Capital G Bank Limited avec adresse professionnelle à 25 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, comme liquidateur.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

La Société en liquidation est valablement engagée envers les tiers sans aucune limitation par la seule signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé unique a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur, comme convenu entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30674. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015211288/113.

(150237590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Fininfra, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 137.745.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December,

Before Maître Edouard Delosch, notary residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AXA Infrastructure Partners FPCI, a fonds professionnel de capital investissement represented by ARDIAN France, a company governed by French law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France and registered under number 403 201 882 RCS Paris,

hereby represented by Ms Doris Soedjede, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 December 2015.

The appearing is the sole shareholder of Fininfra, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137745, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner of 31 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 May 2008, number 1120 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of Maître Edouard Delosch dated 12 November 2015, and not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-) so as to raise it from its present amount of two million one hundred sixty-nine thousand one hundred thirty-four euro (EUR 2,169,134.-) to two million one hundred seventy-three thousand six hundred thirty-four euro (EUR 2,173,634.-).

2 To issue four thousand five hundred (4,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by AXA Infrastructure Partners FPCI and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend paragraph 1 of the article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the increase of the issued capital of the Company.

5 Miscellaneous.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved, after waiving any preferential subscription right, to increase the corporate capital of the Company by an amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-) so as to raise it from its present amount of two million one hundred sixty-nine thousand one hundred thirty-four euro (EUR 2,169,134.-) to two million one hundred seventy-three thousand six hundred thirty-four euro (EUR 2,173,634.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue four thousand five hundred (4,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared AXA Infrastructure Partners FPCI, prenamed, hereby represented by Ms Doris Soedjede, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of the aforementioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for four thousand five hundred (4,500) new shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the four thousand five hundred (4,500) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the paragraph 1 of the article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

“ Art. 5. Capital”. The issued capital of the Company is set at two million one hundred seventy-three thousand six hundred thirty-four euro (EUR 2,173,634.-) divided into at two million one hundred seventy-three thousand six hundred thirty-four (2,173,634) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which have been fully paid-in.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour de décembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Est apparu:

AXA Infrastructure Partners FPCI, un fonds professionnel de capital investissement représenté par ARDIAN France, une société de droit français, ayant son siège social à 20, place Vendôme, 75001 Paris, France et enregistrée sous le numéro 403 201 882 RCS Paris,

représentée aux fins des présentes par Mme Doris Soedjede, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 décembre 2015.

Le comparant est l'associé unique de Fininfra, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137745, constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2008, numéro 1120 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch en date du 12 novembre 2015 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social d'un montant de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent soixante-neuf mille cent trente-quatre euros (EUR 2.169.134,-) à deux millions cent soixante-treize mille six cent trente-quatre (EUR 2,173,634.-).

2 Émission de quatre mille cinq cent (4.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par AXA Infrastructure Partners FPCI et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par apport en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de manière à refléter l'augmentation du capital social de la Société.

5 Divers.

L'associé unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé, après avoir renoncé à tout droit préférentiel de souscription, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500.-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent soixante-neuf mille cent trente-quatre euros (EUR 2.169.134,-) à deux millions cent soixante-treize mille six cent trente-quatre euros (EUR 2.173.634,-).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'émettre quatre mille cinq cent (4.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution
Souscription - Paiement

A ensuite comparu AXA Infrastructure Partners FPCI, précité, représentée aux fins des présentes par Mme Doris Soedjede, employée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration précitée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire quatre mille cinq cent (4.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en espèces.

Le montant de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les quatre mille cinq cent (4.500) actions nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'actionnaire unique a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 5. Capital social**». Le capital social de la Société est fixé à deux millions cent soixante-treize mille six cent trente-quatre euros (EUR 2.173.634,-) divisé en deux millions cent soixante-treize mille six cent trente-quatre (2.173.634) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. SOEDJEDE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22062. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211343/132.

(150237691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

GCMT (Global Commerce Mondial Trading) Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 180.344.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quinze décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société de droit cypriot GCMT LIMITED, ayant son siège social à Prodromou & Zinonos Kitieos, 2 PALACEVIEW HOUSE, 2064 Nicosia, Chypre,

ici représentée par la société FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-etles-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street, représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "GCMT (Global Commerce Mondial Trading) Luxembourg S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180344 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2767 du 6 novembre 2013;

b) Que le capital social de la Société est fixé à huit cent huit mille six cent vingt-trois virgule soixante-sept euros (EUR 808,623.67), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale;

c) Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Actionnaire Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute et qu'il n'existe pas de registre d'actions.

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. CAPIAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211403/57.

(150237138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Gabarit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.686.

Les statuts coordonnés au 17/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015211401/12.

(150237986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Global Digital Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 138.083.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1774 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015211407/9.

(150237554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Grapy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.917.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of December

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company GRAPY S.A., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 75917,

incorporated pursuant to a deed of the notary André SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg on the 19th of May 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 675 of September 20, 2000, page 32396. The articles have never been amended.

The corporate capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50.000.-), represented by fifty (50) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000.-) each.

The meeting is presided by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Chairman appoints as secretary Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The meeting elects as scrutineer Peggy Simon, prenamed.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Decision to put the company GRAPY S.A. into liquidation.

2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly de-liberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company GRAPY S.A. and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint Mr. Domenico Piovesana, born in Treviso (Italy), on the 25th of May 1958, with address at Via A. Fogazzaro n. 3, PO BOX 5392, 6901 Lugano, Switzerland, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, dix-sept décembre

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GRAPY S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 75917,

constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 675 du 20 septembre 2000, page 32396. Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000.-), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

La Présidente désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société GRAPY S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société GRAPY S.A. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Domenico Poivesana, né à Treviso (Italie), le 25 mai 1958, ayant son adresse au Via A. Fogazzaro n. 3, PO BOX 5392, 6901 Lugano, Suisse comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211413/101.

(150236762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Health for Life Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 183.558.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1517 du 10 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015211431/12.

(150237174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Incubation Capital I, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 176.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211453/11.

(150237456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Invi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.844.

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

CDP Capital - EuroMezz S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg

Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B82.263 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Caroline DEBRUILLE, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Proxy-holder), by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder and the officiating notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to record the following:

That the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) Invi Holding S.à r.l., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) section B, under the number 168.844 and having a share capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) (the Company), was incorporated according to a deed received by Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch; Grand Duchy of Luxembourg on 27 April 2012 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, volume 1504 on 15 June 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

I. That the appearing party is the sole current shareholder of the Company and holds all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares representing the whole share capital of the Company;

II. That the Sole Shareholder has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into voluntary liquidation as from the date of the present resolutions.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to CDP Investissements Inc., manager A and Manacor (Luxembourg) S.A., manager B, for the performance of their mandates up to and including the date of the present resolutions.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B41469, as the Company's liquidator (the Liquidator).

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and to dispose of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The document having been read to the Proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said Proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois décembre

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

CDP Capital - EuroMezz S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B82.263 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Caroline DEBRUILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la société à responsabilité limitée Invi Holding S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168.844, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) (la Société), a été constituée en date du 27 avril 2012 suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1504 du 15 juin 2012. Les statuts n'ont subi aucune modification depuis;

II. Que la partie comparante est actuellement l'associé unique de la Société et qu'elle détient toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la Société;

III. Que l'Associé Unique a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire à compter de la date des présentes résolutions.

Deuxième résolution

L'Associé Unique résout de décharger CDP Investissements Inc., gérant A et Manacor (Luxembourg) S.A., gérant B, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes résolutions.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer comme liquidateur Fides (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B41469 (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la Mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 décembre 2015. 2LAC/2015/29174. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211462/126.

(150237048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.765.565,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.729.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of December,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Item Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Smart City Malta SCM 01, Suite 502, Ricasoli, SCM 1001 Kalkara, Malta (the "Sole Shareholder"), represented by Me Perrine Reinhart, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 11 December 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the Sole Shareholder and holding all the twelve million eight hundred fifty-five thousand four hundred seventy (€12,855,470) shares in issue in Isle Lux S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B159.729 and incorporated on 3 March 2011 by deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number C-1179 of 1 June 2011. The articles of association of the Company have been last amended by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, on 19 March 2015, published in the Mémorial under number C-1235 of 12 May 2015.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which a resolution is to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital by an amount of nine hundred ten thousand ninety-five Euros (€910,095) from currently twelve million eight hundred fifty-five thousand four hundred seventy Euros (€12,855,470) to thirteen million seven hundred sixty-five thousand five hundred sixty-five Euros (€13,765,565) by the creation and issue to the sole shareholder of nine hundred ten thousand ninety-five (910,095) shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1.00), subscription and payment of the nine hundred ten thousand ninety-five Euros (€910,095) by way of a contribution in cash of an aggregate amount of nine hundred ten thousand ninety-five Euros (€910,095) and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of nine hundred ten thousand ninety-five Euros (€910,095) from currently twelve million eight hundred fifty-five thousand four hundred seventy Euros (€12,855,470) to thirteen million seven hundred sixty-five thousand five hundred sixty-five Euros (€13,765,565) by the creation and issue to the Sole Shareholder of nine hundred ten thousand ninety-five (910,095) shares (the "New Shares"), each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1.00).

The New Shares have been subscribed at a total issue price of nine hundred ten thousand ninety-five Euros (€910,095) and paid in cash by the Sole Shareholder pursuant to a subscription form which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payment for the New Shares has been given to the undersigned notary.

Consequently it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at thirteen million seven hundred sixty-five thousand five hundred sixty-five Euros (€13,765,565) divided into thirteen million seven hundred sixty-five thousand five hundred sixty-five (13,765,565) shares with a nominal value of one Euro (€1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Item Limited, une société constituée en vertu des lois de Malte, ayant son siège social à Smart City Malta SCM 01, Suite 502, Ricasoli, SCM 1001 Kalkara, Malta (l'«Associé Unique»), représentée par Me Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 11 décembre 2015 (laquelle sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'intégralité des douze millions huit cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-dix (12.855.470) parts sociales émises par Isle Lux S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.729, et constituée le 3 mars 2011 suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, notaire résidant alors à Rambrouch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1179 du 1^{er} juin 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 mars 2015 suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, prénommé, publié au Mémorial, numéro C-21235 du 12 mai 2015.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions pourront être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels une résolution doit être adoptée sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis d'un montant de neuf cent dix mille quatre-vingt-quinze euros (910.095 €) afin de le porter de son montant actuel de douze millions huit cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-dix euros (12.855.470 €) à treize millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent soixante-cinq euros (13.765.565 €) par la création et l'émission au profit de l'Associé Unique neuf cent dix mille quatre-vingt-quinze (910.095) parts sociales, d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un euro (1,00 €) chacune, la souscription et le paiement des neuf cent dix mille quatre-vingt-quinze (910.095) parts sociales par voie d'un apport en numéraire d'un montant total neuf cent dix mille quatre-vingt-quinze euros (910.095 €), et modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Sur ce, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de neuf cent dix mille quatre-vingt-quinze euros (910.095 €) afin de le porter de son montant actuel de douze millions huit cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-dix euros (12.855.470 €) à treize millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent soixante-cinq euros (13.765.565 €) par la création et l'émission au profit de l'Associé Unique de neuf cent dix mille quatre-vingt-quinze (910.095) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un euro (1,00 €) chacune.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites à un prix total d'émission de neuf cent dix mille quatre-vingt-quinze euros (910.095 €) et payées en espèces par l'Associé Unique, conformément à un bulletin de souscription qui a été signé par la personne comparante et le notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement.

La preuve du paiement des Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

Partant, il a été décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à treize millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent soixante-cinq euros (13.765.565 €) divisé en treize millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent soixante-cinq (13.765.565) parts sociales

d'une valeur nominale d'un euro (1,00 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises en matière de modification des présents statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre de son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale, sont estimés à approximativement deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante aux présentes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Signé: P. REINHART, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22068. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211463/113.

(150237747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

IK Investment Partners B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.962.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary public residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "IK Investment Partners B S.à r.l." (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed enacted on January 18, 2012, R.C.S. Luxembourg number B 166 962 and which articles have been amended for the last time by deed enacted on December 8, 2015, not yet published in the Memorial C.

The meeting is opened at 9:00 o'clock am, with Mrs Catherine DESSOY, "avocat à la Cour", having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique PETIT, private employee, having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute. The shareholders present or represented hereby declare that they are waiving any convening formalities.

II. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following and the shareholders recognise that they have had notice of the agenda prior to the meeting:

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Definition of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine DESSOY, Avocat à la Cour, having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Third resolution:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution:

The meeting decides to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution:

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 9:30 o'clock am.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre

Par devant Me Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "IK Investment Partners B S.à r.l." (ci-dessous la «Société»), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2012, inscrite au Registre des Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 166 962 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 8 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Catherine DESSOY, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique PETIT, employée privée, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les associés présents ou représentés déclarent renoncer à toutes formalités de convocation.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant, les associés présents ou représentés reconnaissant avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la réunion:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme en tant que liquidateur:

Maître Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 17 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211472/118.

(150237407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

IK Investment Partners VII A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.977.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary public residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "IK Investment Partners VII A S.à r.l." (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed enacted on January 18, 2012, R.C.S. Luxembourg number B 166 977 and which articles have been amended for the last time by deed enacted on March 16, 2015, published in the Memorial C number 874 of Mars 31, 2015

The meeting is opened at 11:30 o'clock am, with Mrs Catherine DESSOY, "avocat à la Cour", having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique PETIT, private employee, having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute. The shareholders present or represented hereby declare that they are waiving any convening formalities.

II. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following and the shareholders recognise that they have had notice of the agenda prior to the meeting:

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Definition of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine DESSOY, Avocat à la Cour, having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Third resolution:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution:

The meeting decides to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution:

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 12:00 o'clock am.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinze décembre

Par devant Me Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "IK Investment Partners VII A S.à r.l." (ci-dessous la «Société»), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2012, inscrite au Registre des Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 166 977 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 16 mars 2015, publié au Mémorial C N° 874 du 31 mars 2015.

La séance est ouverte à 11:30 heures sous la présidence de Catherine DESSOY, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique PETIT, employée privée, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que

les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les associés présents ou représentés déclarent renoncer à toutes formalités de convocation.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant, les associés présents ou représentés reconnaissant avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la réunion:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme en tant que liquidateur:

Maître Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12:00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 17 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211473/118.

(150237429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

IK Investment Partners VII B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.964.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December,
Before Maître Danielle KOLBACH, notary public residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of “IK Investment Partners VII B S.à r.l.” (here after the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed enacted on January 18, 2012, R.C.S. Luxembourg number B 166 964 and which have never been amended.

The meeting is opened at 9:30 o'clock am, with Mrs Catherine DESOY, “avocat à la Cour”, having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique PETIT, private employee, having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute. The shareholders present or represented hereby declare that they are waiving any convening formalities.

II. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following and the shareholders recognise that they have had notice of the agenda prior to the meeting:

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Definition of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine DESOY, Avocat à la Cour, having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Third resolution:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution:

The meeting decides to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution:

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10:00 o'clock am.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre

Par devant Me Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "IK Investment Partners VII B S.à r.l." (ci-dessous la «Société»), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2012, inscrite au Registre des Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 166 964 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La séance est ouverte à 09:30 heures sous la présidence de Catherine DESSOY, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique PETIT, employée privée, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les associés présents ou représentés déclarent renoncer à toutes formalités de convocation.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant, les associés présents ou représentés reconnaissant avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la réunion:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme en tant que liquidateur:

Maître Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10:00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 17 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211474/117.

(150237380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

IMMO Gérance Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.510.

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "IMMO GERANCE LUX S.A.", ayant eu son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.510 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 638 du 12 juin 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Regina ROCHA MELANDA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra CARDOSO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Benoy Kartheiser Management S.à rl.», en abrégé «BKM», ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions des administrateurs et du commissaire actuels et leur accorde décharge entière et définitive de leurs mandats à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer «Benoy Kartheiser Management S.à rl.», en abrégé «BKM», ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 33849, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales l'Assemblée décide de nommer Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, R. ROCHA MELANDA, S. CARDOSO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29055. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211478/84.

(150237192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Isiaque Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.574.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, neuf décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ISIAQUE Spf S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 34.574, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 du 4 février 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1534 du 20 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;
- Décharge donnée au Liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;
- Clôture de la liquidation;
- Indication de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront déposés et conservés pour une période de cinq années;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation, sans restriction, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés au siège social de la Société pendant cinq ans.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, V. ALEXANDRE, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Beringen, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211490/70.

(150237451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Jempy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 570.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 189.169.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of December, before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Jempy Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B189169, incorporated on 28 July 2014 by deed of Me Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2741 of 6 October 2014. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended on 9 January 2015 by deed of Me Cosita Delvaux, notary in Luxembourg, published in the Mémorial, number 541 of 26 February 2015.

The Meeting was presided by Me Alexandre Pel, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Perrine Reinhart, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present minutes.

II. As it appeared from the said attendance list, all shares in issue in the Company were represented at the Meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

III. The agenda of the Meeting was as follows:

1. increase of the issued share capital of the Company by an amount of five hundred fifty thousand Euro (EUR 550,000) from currently twenty thousand Euro (EUR 20,000) to five hundred seventy thousand Euro (EUR 570,000) by the creation and issue of fifty-five million (55,000,000) new shares of the Company (the "New Shares"), each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), subscription and payment of the New Shares by the existing shareholders by way of a contribution in cash of an aggregate amount of five hundred fifty thousand Euro (EUR 550,000), allocation of the nominal value of the New Shares to the share capital account of the Company, and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred fifty thousand Euro (EUR 550,000) from currently twenty thousand Euro (EUR 20,000) to five hundred seventy thousand Euro (EUR 570,000) by the creation and issue of fifty-five million (55,000,000) of the Company (the "New Shares"), each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and a total subscription price of five hundred fifty thousand Euro (EUR 550,000).

The existing shareholders of the Company, here represented by Me Patrick Santer, prenamed, subscribed for the New Shares so issued and paid the subscription price as set forth below:

Subscribers	Number of New Shares subscribed	Subscription Price (EUR)
PAI Europe VI-1 SCSp	45,166,000	451,660
PAI Europe VI-2 SCSp	9,713,000	97,130
PAI Europe VI-3 SCSp	121,000	1,210
Total	55,000,000	550,000

Evidence of the payment in cash of the subscription price of five hundred fifty thousand Euro (EUR 550,000) has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the amount of five hundred fifty thousand Euro (EUR 550,000) to the share capital of the Company.

Consequently the Meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at five hundred seventy thousand Euro (EUR 570,000) divided into fifty-seven million (57,000,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

There being no further item on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present notarial deed, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre,

Par-devant, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de Jempy Investments S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B189169, constituée le 28 juillet 2014 suivant acte de Maître March Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2741 du 6 octobre 2014. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 9 janvier 2015 suivant acte reçu de Me Cosita Delvaux, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial, numéro 541 du 26 février 2015.

L'Assemblée a été présidée par Maître Alexandre Pel, licencié en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Maître Perrine Reinhart, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, a été nommé en qualité de secrétaire et de scrutateur de l'Assemblée.

Le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales de la société ont été représentées à l'Assemblée et les associés de la Société ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour, de sorte que l'Assemblée a été valablement constituée et a pu valablement délibérer sur l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (550,000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille euros (20.000 EUR) à cinq cent soixante-dix mille euros (570,000 EUR) par la création et l'émission de cinquante-cinq millions (55.000.000) nouvelles parts sociales de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par les associés existants par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent cinquante mille euros (550,000 EUR), allocation de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au compte de capital social de la Société, et modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant cinq cent cinquante mille euros (550,000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille euros (20.000 EUR) à cinq cent soixante-dix mille euros (570,000 EUR) par la création et l'émission de cinquante-cinq millions (55.000.000) nouvelles parts sociales de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune et un prix de souscription total de cinq cent cinquante mille euros (550.000 EUR).

Les associés existants de la Société ici représentés par Me Patrick Santer, prénommé, ont souscrit aux Nouvelles Parts Sociales ainsi émises et ont payé le prix de souscription tel qu'énoncé ci-dessous:

Souscripteur

Nombre de
Nouvelles Prix de
 souscription

	Actions souscrites	(EUR)
PAI Europe VI-1 SCSp	45.166.000	451.660
PAI Europe VI-2 SCSp	9.713.000	97.130
PAI Europe VI-3 SCSp	121.000	1.210
Total	55.000.000	550.000

Preuve du paiement en numéraire du prix de souscription de cinq cent cinquante mille euros (550,000 EUR) a été montrée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'allouer le montant de cinq cent cinquante mille euros (550,000 EUR) au capital social de la Société.

Par conséquent, l'Assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent soixante-dix mille euros (570,000 EUR) divisé en cinquante-sept millions (57.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le soussigné notaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié a été fait et rédigé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Après avoir lu le présent acte notarié, les membres du Bureau et le notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: A. PEL, P. REINHART, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22069. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211500/140.

(150237775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1720 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015211609/9.

(150237471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Mélody Gestion, Société Civile.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 4.196.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue sous seing privé en date du 24 novembre 2015, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour la société

MELODY GESTION

Crédit Agricole Luxembourg Conseil

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015211610/15.

(150236976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1767 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015211607/9.

(150237525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Melody Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 78.400.

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Melody Finance S.A.", ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 78.400,

avec un capital souscrit de fixé à quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000,- EUR), représenté par quatre cent soixante-cinq (465) actions sans désignation de la valeur nominale,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 284 du 20 avril 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2477 du 16 novembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction de capital à concurrence d'un montant de quatre-vingt-six mille cinq cents euros (86'500,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000,- EUR) à un montant de trois cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (378'500,- EUR), par absorption de pertes, sans annulation d'actions.

2.- Réduction de capital à concurrence d'un montant de trois cent quarante-sept mille cinq cents euros (347.500,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trois cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (378.500,- EUR) à un montant de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), par remboursement à l'Associé unique de la Société, sans annulation d'actions.

3.- Remplacement des quatre cent soixante-cinq (465) actions existantes par trente et une (31) nouvelles actions.

4.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-six mille cinq cents euros (86'500,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000,- EUR) à un montant de trois cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (378'500,- EUR), par absorption de pertes, sans annulation d'actions.

Preuve de l'existence des pertes a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de trois cent quarante-sept mille cinq cents euros (347.500,-EUR) pour le ramener de son montant actuel de trois cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (378.500,- EUR) à un montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), par remboursement à l'Associé unique de la Société, sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, suite au remboursement à l'actionnaire unique, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les quatre cent soixante-cinq (465) actions existantes par trente-et-une (31) nouvelles actions, sans désignation de la valeur nominale, entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en conséquence de ce qui précède de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente-et-une actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.600,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation GAC/2015/11394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015211646/80.

(150237208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Matma S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 64.738.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à 2nd Floor, Building B, SNPF Plaza, Savalalo, Apia, Samoa, représentée par son directeur, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-

même représentée par son directeur, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,
En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès qualité qu'agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme MATMA S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 64.738), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 607 du 21 août 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 289 du 2 février 2012;

- La société a actuellement un capital social de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.- EUR) divisé en trois mille (3'000) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) chacune;

- TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société MATMA S.A.;

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société MATMA S.A.;

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société MATMA S.A.;

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société MATMA S.A.

Les livres et documents comptables de la société MATMA S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, Wing D.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40892. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211641/47.

(150237751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Mialma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 182.968.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, neuf décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MIALMA S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 182968, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 402 du 13 février 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;
- Décharge donnée au Liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;
- Clôture de la liquidation;
- Indication de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront déposés et conservés pour une période de cinq années;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation, sans restriction, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés au siège social de la Société pendant cinq ans.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, V. ALEXANDRE, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Beringen, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211650/68.

(150237445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Minett Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 169.181.

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «MINETT INVEST S.A.», ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169.181, constituée suivant acte notarié reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 mai 2012, publié au Mémorial C numéro 1668 en date du 3 juillet 2012 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert qui désigne comme secrétaire Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de mettre en liquidation la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par lui ont été portés sur une liste de présence, signée par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

C) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société à responsabilité limitée «Mayfair Trust S.à r.l.» ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange (R.C.S. Luxembourg B 112.769) comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, A. DEYGLUN, C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21994. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211653/56.

(150237077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

New E.R.DEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 182.938.

Les statuts coordonnés au 9/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015211676/12.

(150237694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

**Flabeg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NIH VI Alep Management S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 198.510.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cayman Flabeg Holdings, L.P., an exempted limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 82265,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name “NIH VI Aleph Management S.à r.l.” (hereinafter, the Company), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198510, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 3, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2392, dated September 4, 2015, and whose articles of association have never been amended since.

Resolutions

I. The sole shareholder resolves to change the name of the Company from “NIH VI Aleph Management S.à r.l.” to “Flabeg Management S.à r.l.”.

II. The sole shareholder subsequently resolves to amend article 1 of the Company’s articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Flabeg Management S.à r.l.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cayman Flabeg Holdings, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon le droit de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 82265,

ici représentée par Mme Sofia-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «NIH VI Aleph Management S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 198510, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 3 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2392, en date du 4 septembre 2015, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

Résolutions

I. L'associé unique décide de changer le nom de la Société de «NIH VI Aleph Management S.à r.l.» en «Flabeg Management S.à r.l.».

II. L'associé unique décide par suite de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Flabeg Management S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts)».

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015211677/82.

(150237069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Nomos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 27A, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 124.232.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Norbert TINTINGER, agent principal d'assurances, demeurant à L-7432 Gosseldange, 27A, rue de Mersch;
- 2) Madame Cynthia WALLENDORF, agent d'assurances, demeurant à L-7432 Gosseldange, 27A, rue de Mersch.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «NOMOS S.à r.l.», ayant son siège social à L-7432 Gosseldange, 27A, rue de Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B124.232, constituée suivant acte notarié du 02 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 617 du 16 avril 2007.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les associés ont pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter:

Première résolution

Les associés décident de prononcer la mise en liquidation de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Norbert TINTINGER, prénommé, et de l'investir des pouvoirs suivants:

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Déclaration

Les associés prénommés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. TINTINGER, C. WALLENDORF, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11621. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211682/46.

(150237202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Praesidium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 152.177.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "Praesidium S.A.", mit Sitz zu L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen. Genannte Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 23. März 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 925 vom 4. Mai 2010.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Hans-Josef Hacket, Kaufmann, wohnhaft in Kantstraße 7, D-66687 Wadern.

Der Vorsitzende beruft als Schriftführer Herrn Martin Johannes Schmitz, Geschäftsführer, wohnhaft Dorfstraße 49, D-66709 Weiskirchen.

Die Versammlung wählt als Stimmzähler Herrn Hans-Josef Hacket, Kaufmann, wohnhaft in Kantstraße 7, D-66687 Wadern.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Verwaltungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktienhabern res-

pektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde begebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin und dementsprechend Änderung des dritten Satzes von Artikel 1 der Satzung.

2. Entscheidung über die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.

3. Ernennung des Liquidators und Festlegung seiner Vollmachten.

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschließen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz zu verlegen nach L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin und dementsprechend den dritten Satz von Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. (dritter Satz). „Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schengen.“

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung aufgelöst und liquidiert.

Dritter Beschluss

Zum Liquidator wird ernannt Herr Hans-Josef Hacket, vorgeannt.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgeannten Komparenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Hacket, M. J. Schmitz, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 28. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015211731/56.

(150237108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

**Car Interior Design Co-invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pixley Ka Seme S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 202.364.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Pixley Ka Seme S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, in progress with registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 11th December 2015, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Christina SCHMIT, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

The agenda of the Meeting is as follows:

- 1.- Waive of the formalities of the convocation;
- 2.- Change of the name of the Company into "Car Interior Design Co-invest S.à r.l." and subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company;
- 3.- Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

Sole resolution

The meeting decides to change the name of the Company into Car Interior Design Co-invest S.à r.l. and subsequently amend article 4 of the articles of association as follows:

" **Art. 4.** The private limited liability Company will have the name "Car Interior Design Co-invest S.à r.l.""

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately mille euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Pixley Ka Seme S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg numéro B 184 760, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Société et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christina SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1.- Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de dénomination de la Société en «Car Interior Design Co-invest S.à r.l.» et modification afférente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en Car Interior Design Co-invest S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Car Interior Design Co-invest S.à r.l.»»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, quels qu'ils soient, mis à la charge de la Société du fait du présent acte s'élèvent à approximativement mille.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Christina SCHMIT, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015211726/90.

(150237907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Prime Paris Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la liberté.

R.C.S. Luxembourg B 199.053.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211733/10.

(150237271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Pamaca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 168.209.

L'an deux mille quinze,

le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97 164,

ici représentée par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bertange, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «PAMACA S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 06 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 23 mai 2012, sous le numéro 1276 et page 61240.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 168 209.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société «PAMACA S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer::

la société «DEALISLE LTD», une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni),
aux fonctions de seul et unique liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le Liquidateur des pouvoirs suivants:

- Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.
- Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.
- Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.
- Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'ils fixeront.
- Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon leur volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les actionnaires.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire soussigné le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30454. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015211737/60.

(150236866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

PCT Powder Coating Technologies International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 52.449.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quinze décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Ulrich BOHNACKER, Diplom-Betriebswirt, demeurant à CH-8559 Fruthwilen, 5, Herrensberg, ici représenté par la société FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-etles-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street, représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "PCT POWDER COATING TECHNOLOGIES INTERNATIONAL SARL", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52449, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire alors de résidence à Hesperange, le 25 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 626 du 8 décembre 1995;

2) Que le capital social est fixé à six cent vingt mille euros (620.000,- EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales avec une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. CAPIAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211740/56.

(150237147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Shad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 198.648.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211832/10.

(150237136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

King George Holdings Luxembourg IA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 225.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.273.

—
CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait

A l'issue des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 décembre 2015 à Luxembourg, il a été résolu ce qui suit:

- de clôturer la liquidation de la Société,
- de conserver les documents légaux et les livres de la Société au siège social de la Société à savoir au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ceci pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016003002/16.

(160001694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

King George Holdings Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.272.

—
CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait

A l'issue des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 décembre 2015 à Luxembourg, il a été résolu ce qui suit:

- de clôturer la liquidation de la Société,
- de conserver les documents légaux et les livres de la Société au siège social de la Société à savoir au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ceci pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016003003/16.

(160001695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Kalkalit-Lux 5 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.863.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de Kalkalit Europe B.V., associé de la Société, a été transféré du Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas au Hoogoorddreef 15, 1101BA Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003008/12.

(160001074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.
